

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2017

**PRESENTS :** M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. COLIN Patrice M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valery, M. COLIN Francis, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine, M. SCHULER Sylvain,

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme DAIGURANDE Christelle,

**ABSENTS :** Mme MOULIN Valérie, Mme THOMAS Anne,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. ROBINET Jean-François

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

### **I) DELIBERATIONS :**

#### **2017-65 : Taux de la taxe d'aménagement communale :**

Après délibération le conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement communale à 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutefois le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

#### **2017-66 : Régime indemnitaire de personnel RIFSEEP pour 2018 :**

Le maire rappelle la délibération n°2017/42/1 en date du 05 septembre 2017 concernant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et propose de reconduire ce régime indemnitaire.

Après délibération le conseil municipal fixe le montant de l'enveloppe à 11 500 € à répartir sur la part IFSE et sur la part CIA, reconduit le mode d'attribution mentionné dans la délibération n° 2017/42/1 et autorise le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

#### **2017-67 : Location de la salle multi-activités tarifs à compter du 01 janvier 2018 :**

Après délibération, le conseil municipal **FIXE** comme suit le tarif de location de la salle à partir du 01 janvier 2018 :

	Grande Salle + Hall + Bar			Petite Salle	Office
	1 jour	2 jours	3 jours	1 jour	
Associations Locales et Particuliers Arthonnais	270 €	350 €	435 €	145 €	88 €
Associations et Particuliers Hors Commune	430 €	550 €	660 €	250 €	135 €

Location Hall d'Entrée seulement en semaine pour vin d'honneur, Apéritif : 50 €

(Réservation 15 jours avant)

Participation pour une ½ journée supplémentaire : 50 €

Location du matériel d'éclairage (spots) : 50 €

Location du matériel de sonorisation : 50 €

Manifestations commerciales et lotos majoration : 100 €

Participation aux frais de fonctionnement Associations Locales : 1<sup>ère</sup> location : 50 €

Seconde location : 150 €

Représentations culturelles associations Hors Commune du mardi au jeudi : 170 €

La réservation sera confirmée lors du dépôt du dossier complet au plus tard 15 jours après son retrait avec le versement de 30% d'arrhes à l'ordre du Trésor Public, sur le prix de la location. Le paiement du solde s'effectuera dès la remise des clés.

Toute personne désirant louer cette salle devra verser à la prise des clés :

- une caution de 300 € pour la salle,
- une caution de 700 € pour la sono,
- une caution de 700 € pour l'éclairage,
- une caution de 500 € pour l'ouverture ou la fermeture du mur de séparation de la salle par le locataire

qui seront restituées après l'état des lieux sortant.

Les locaux devront être rendus dans un parfait état de propreté. S'ils ne sont pas rendus dans un état de propreté suffisant une indemnité sera demandée au locataire basée à 50 € l'heure, correspondant au temps de travail et à l'utilisation du matériel de nettoyage.

### **2017-68 : Révision du tarif des concessions, du columbarium et des cavurnes :**

Le conseil municipal décide de maintenir les prix des concessions et du Columbarium :

	30 ans	50 ans
<i>Prix du m<sup>2</sup></i>	<i>21,00 €</i>	<i>44,00 €</i>
3 Places 3,5m <sup>2</sup>	73,50 €	154,00 €
6 Places 5 m <sup>2</sup>	105,00 €	220,00 €
9 Places 6,25 m <sup>2</sup>	131,25 €	275,00 €

Droit d'occupation d'une case 15 ans	350 €
Droit d'occupation d'une case 30 ans	600 €
Dépôt d'une urne (sauf la 1 <sup>ère</sup> ) ou retrait d'une urne	15 €
Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir	50 €

Droit d'occupation d'une caverne 15 ans	400 €
Droit d'occupation d'une caverne 30 ans	750 €

### **2017-69 : Tarifs repas de cantine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas de cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit :

- Enfant scolarisé Maternelle ou Primaire : 3,20 €
- Repas occasionnel Maternelle ou Primaire : 5 €
- Personnel : communal, école, garderie : 4 €
- Repas individuel adulte autorisé : 7 €

Le prix du repas enfant sera minoré de 15% pour une famille de 3 enfants et plus fréquentant la cantine. Les familles auront la possibilité d'inscrire ou désinscrire leur enfant jusqu'à 9h00 le matin du repas de cantine. En cas d'absence non signalée les repas des 2 premiers jours seront facturés.

### **2017-70 : Tarif accueil périscolaire :**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de l'accueil périscolaire et reconduit à 1 € la présence (matin ou soir) quel que soit le quotient familial.

Les factures seront présentées chaque fin de période entre les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques et Juin).

### **2017-71 : Tarifs Mercredi à partir 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis suivant le quotient familial :

<b>Quotient familial</b>	<b>Journée avec repas</b>
0 à 465	3,66 €
466 à 565	4,24 €
566 à 665	4,98 €
666 à 765	5,83 €
766 à 865	6,78 €
866 à 965	7,84 €
966 et +	9,01 €

Les factures seront présentées chaque fin de période entre les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques et Juin).

**2017-72 : Tarifs ALSH Petites Vacances à partir 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances suivant le quotient familial :

Quotient familial	Journée avec repas	Semaine avec repas
0 à 465	5,67 €	23,14 €
466 à 565	6,65 €	27,15 €
566 à 665	7,74 €	31,60 €
666 à 765	9,05 €	36,94 €
766 à 865	10,57 €	43,17 €
866 à 965	12,15 €	49,62 €
966 et +	13,95 €	56,96 €

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

**2017-73 : Tarifs ALSH ETE à partir du 01 août 2018:**

Le conseil municipal renouvelle les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'Été suivant le quotient familial :

Avec accueil avec repas :

Quotient	Journée	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
0 à 665	5 €	20 €	35 €	45 €	55 €
666 à 965	10 €	40 €	75 €	95 €	115 €
966 +	15 €	60 €	100 €	140 €	160 €

Sans accueil sans repas :

Quotient	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
0 à 665	15 €	25 €	35 €	40 €
666 à 965	20 €	35 €	50 €	60 €
966 +	30 €	55 €	70 €	80 €

Et pour la sortie Ados : 17,00 €.

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune, sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

**2017-74 : Tarifs des séjours à compter de 2018 :**

Le conseil municipal fixe les tarifs des séjours hivers et été de la manière suivante en tenant compte du quotient familial :

Quotient Familial	Ski	Quotient Familial	Camp été pré-ado	Camp été Ado
<b>0 à 665</b>	215 €	<b>0 à 665</b>	99 €	109 €
<b>666 à 965</b>	235 €	<b>666 à 965</b>	109 €	124 €
<b>966 et +</b>	255 €	<b>966 et +</b>	123 €	141 €

**Pour le séjour ski :**

Les familles qui le souhaitent pourront prendre une assurance les couvrant en cas d'accident grave. Le montant demandé sera celui en vigueur à la date du séjour.

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

Le tarif pour les adultes qui participeront au séjour sera de 275 € pour 2018.

**Pour les camps d'été :**

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

**2017-75 : Marché d'agrandissement du commerce de l'épicerie et création d'un snack-bar : avenant n°1 ADAM Lot n° 6 : Menuiseries aluminium- Serrurerie, Avenant n° 3 BERRY CHAUFFAGE lot n° 9 : Plomberie Sanitaire Chauffage, avenant n° 1 LEVIS lot n° 10 : Electricité et Ventilation :**

Le maire indique au conseil municipal que des modifications sont nécessaires.

***Lot 6 : ADAM : Avenant N° 1 :***

Rideau à lames : moins-value : 1 307,89 € HT

Store banne : plus-value : 2 022,91 € HT

***Soit une plus-value de 715,02 € HT***

Le marché initial de 18 000 € HT sera porté à 18 715,02 € HT

***Lot 9 : BERRY CHAUFFAGE : Avenant N° 3 :***

Pose d'un lave-main et d'une plonge professionnelle

***Soit une plus-value de 2045,00 €***

Le marché 9 217,00 € HT sera porté à 11 262,00 € HT

***Lot 10 : LEVIS : Avenant n° 1 :***

Fourniture et pose de six encastrés « downlight leds »

***Soit une plus-value de 327,00 €***

Le marché initial de 15 329 € HT sera porté à 15 656 € HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ces avenants et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ceux-ci.

**2017-76 : Indemnités de conseil et de budget :**

Le conseil municipal considérant qu'il a été demandé à Monsieur AMAT Jacques de fournir à la commune les prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 4 de l'arrêté précité, décide d'allouer pour l'exercice 2017 à Monsieur AMAT Jacques une indemnité de conseil brute de 444,47 € et une indemnité de confection de budget brute de 45,73 € (gestion de 360 jours). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 6225.

**2017-64 : Décisions Modificatives :**

Le conseil accepte les décisions modificatives présentées.

**II) INFORMATIONS DIVERSES :**

**Pylône Free :** Une antenne de 35 mètres sera implantée sur le site de la déchetterie appartenant à Châteauroux Métropole. Un dossier d'information est mis à disposition des habitants à la mairie aux heures d'ouverture.

**Salle multi-activités :** Le règlement va être modifié.

**Dates à retenir :**

02 décembre : Après-midi des aînés à la salle multi-activités

08 décembre : Téléthon à la salle multi-activités

08 décembre : Remise d'un jeu de maillots aux basketteuses à 19h00 au gymnase par l'ADAPEI.

10 décembre : Pêche du plan d'eau « Moulin de Sault »

15 décembre : Apéritif avec les enseignants, les bénévoles de la bibliothèque, les employés municipaux, le conseil municipal, les membres du CCAS ainsi que leurs conjoints (es) :

à 18h30

14 janvier 2018 : Vœux de la Municipalité à la salle multi-activités

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h00.**

**Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 24 janvier 2018 à 20 h.**